

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 18 SEPTEMBRE 2008**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants				
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P			F. DEBONNE	N. LETELLIER			
AUPEGARD	Jacques DEPREZ	E	D. LAPLACE	P	M. MORIN	H. CHAUSSAY			
AUZOUVILLE S/Saane	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL			
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD			
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	P	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	E			L. CHAUVEL	P	A. LECAVELIER	E	
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P			G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE	
GONNETOT	Brigitte RINCE	E			D. FRANCOIS	P	V. VERNEYRE		
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL		C. CANU		
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	E	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR	P	P. JOURDAIN		
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL		G. LACHELIER	P	
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY		V. GUERILLON		
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE		M. MANTEAU		
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN		B. DAS		
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETTIER		E. LHOMME		
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT		D. LEDRAIT		
LUNERAY	Martial HAUGUEL	E	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT	
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY		A. TRIBALLEAU		
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT		F. GRAVIER		
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P			J.F. GRENET		C. AUCLERT		
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	E			N. ROCHETTE	P	D. ROBIN		
ROYVILLE	Didier FERON	E			C. CLET	P	A. NOEL		
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD		F. LEVASSEUR		
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE		J. LEFEBVRE		
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET		G. LAVENAIRE		
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE		F. LIMARE		
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG		P. DUFILS		
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROUULT	E			E. LUCE		D. EVRRARD		
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P			P. WALLER		B. ROUSSELET		
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER		J. THIFAGNE		
VENESTANVILLE	Alain DELAUNAY	E			J.P. NOBLESSE		L. BOUDIN	P	

P = Présent E = Excusé

**Date de convocation :** le 9 septembre 2008

**Secrétaire de séance :** Madame Yvonne LEBOURG

**Nombre de délégués**

En exercice : 42

Présents : 40

Votants : 40

Monsieur le Président remercie Madame LEBOURG pour l'accueil des membres du Conseil communautaire.

**Réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti – Fondation du Patrimoine**

Monsieur ABOT a présenté les différentes actions de la Fondation du Patrimoine, les réalisations les plus remarquables, les projets réalisés sur le territoire de la Communauté de communes et ceux en cours. La dernière note d'information, une plaquette de présentation de la Fondation du Patrimoine et une synthèse de l'exposé sont remises à chaque délégué présent.

Monsieur le Président remercie Monsieur ABOT pour cet exposé et tient à préciser que les actions du Patrimoine représentent un intérêt important pour les collectivités locales. Il demande à chaque délégué de les promouvoir en rappelant les deux principales exigences : une façade de l'immeuble doit avoir une façade visible à partir de l'espace public et la collectivité subventionne 1% du montant des travaux.

**Secrétaire de séance**

A l'unanimité, le Conseil désigne Madame LEBOURG secrétaire de séance.

**COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC**

**Construction d'un deuxième réacteur nucléaire EPR en France**

Le Gouvernement souhaite lancer la construction d'un deuxième réacteur nucléaire EPR en France. La région dieppoise dispose d'un site adapté pour accueillir cet équipement : Penly. Ce projet représente une chance de créer des emplois nouveaux et de relancer le tissu industriel. Afin de soutenir cette candidature, un « Comité Public de soutien pour l'EPR à Penly » va être créé.

**Le Conseil communautaire, avec 5 voix contres et 1 abstention, décide de soutenir la candidature du centre de Penly pour l'accueil du deuxième réacteur nucléaire EPR.**



**Monsieur HAVARD, Vice-Président de la commission « Politique du logement et du cadre de vie », ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président qui animera la commission « Finances » de la Communauté de communes Saône et Vienne.**

**Election des membres de la commission « Finances »**

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission « Finances » de se manifester.

Madame LEBOURG, Messieurs Denis FAUVEL, HAUGUEL, LAPLACE, LHEUREUX, MASSE, PASQUIER, THELU se portent candidats.

**Résultats**

Le dépouillement donne les résultats suivants : 38

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

<b>Madame LEBOURG</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur Denis FAUVEL</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur HAUGUEL</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur LAPLACE</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur LHEUREUX</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur MASSE</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur PASQUIER</b>	<b>38 voix</b>
<b>Monsieur THELU</b>	<b>38 voix</b>

**ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés membres de la commission « Finances » de la Communauté de communes Saône et Vienne.**

**Halte-garderie : travaux**

L'association « Au clair de la lune », qui gère la halte garderie communautaire de Gruchet Saint Siméon, a constaté la détérioration de la charpente. Monsieur HEURTAUX, maître d'œuvre, précise que la pathologie relevée à l'étage remonte à plusieurs années. Avant que la maison de l'insertion occupe ces locaux, la couverture de ce bâtiment ne remplissait plus son rôle de hors d'eau. La remise en état est estimée à 2 460.24 € HT soit 2 942.45 € TTC.

Par ailleurs, un poteau en bois localisé au rez de chaussée est endommagé. Ces travaux faisant partie du marché de rénovation du bâtiment, les coûts correspondant à la greffe et au traitement du bois sont pris en charge par l'entreprise ANGER, attributaire du lot charpente.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'effectuer ces travaux s'élevant à 2 942.45 € TTC pour maintenir le bâtiment en bon état. Pour cela, il décide également de réaliser la décision modificative suivante :**

<b>Chapitre 020 dépenses imprévues :</b>	<b>- 3 000 €</b>
<b>Chapitre 23 (article 2313-6) :</b>	<b>+ 3 000 €</b>

**Reversement de TP : décision modificative**

Au budget primitif 2008, une somme de 1 109 000 € a été inscrite au compte 73961 « Attribution de compensation ». Or, la régularisation du montant des versements de TP n'a pas été effectuée sur l'exercice comptable 2007, mais sur l'exercice 2008. Par ailleurs, les versements de TP attribués avant au SIDEE, sont désormais versés aux communes membres.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de réaliser la décision modificative suivante :**

<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues :</b>	<b>- 140 000 €</b>
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>- 1 280 €</b>
<b>Chapitre 013 (article 73961)</b>	<b>+141 280 €</b>

**Budget OM – affectation résultat**

Une erreur d'écriture figure dans l'affectation du résultat du budget annexe ordures ménagères. Le déficit de fonctionnement s'élève à 10 961 € et le déficit d'investissement à 17 194 €.

Par conséquent, les crédits affectés en réserve au compte 1068 s'élève à 0 €.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider cette modification.**

**COMMISSION APPEL D'OFFRES : MONSIEUR BLOC**

**Voirie définitive de la zone d'activité de Luneray : marché de travaux**

Le 4 septembre, la société SODEREF a remis le rapport d'analyse des offres relative à la création d'une voie d'accès à la future extension de la zone artisanale de Luneray – Travaux et VRD. Les critères d'évaluation des offres étaient le prix (60%) et la valeur technique (40 %). L'offre la mieux-disante est celle remise par l'entreprise COLAS pour un montant s'élevant à 88 486 € HT.

**Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer tout document avec l'entreprise COLAS.**

**Marché de collecte des points d'apport volontaire : avenant**

La formule de révision de prix du marché de collecte des points d'apport volontaire prévoit quatre indices de référence, dont Mat qui est l'indice des véhicules à moteur disparu le 31 mars 2008. Par conséquent, la société IKOS propose de le remplacer par l'indice IM, Indice du matériel de chantier. Sa valeur au 31 mars 2008 est 1.6463.

**Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec la société IKOS prévoyant le remplacement de l'indice MAT par IM à compter du 31 mars 2008.**

**Transport et collecte des déchets verts : tranche conditionnelle**

En mars 2008, la Communauté de communes a signé un marché avec les sociétés IKOS et FERTIVERT pour le transport et le traitement des déchets verts durant la tranche ferme du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2008.

Les tonnages de déchets verts apportés étant élevés, la Commission d'appel d'offres et le Bureau proposent au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à prolonger le marché avec les entreprises IKOS et FERTIVERT durant la période conditionnelle ; les mois d'octobre et novembre 2008. Le coût du transport s'élève à 4 280 € et celui du traitement à 6 150 € pour les 2 mois.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document avec les sociétés IKOS et FERTIVERT pour le prolongement du service de collecte des déchets verts au mois d'octobre et de novembre 2008.**

<b>COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG</b>
--

**ZA de Luneray**

Madame LEBOURG a rencontré Monsieur CAUCHOIS de Gaz de France pour s'assurer de la protection des réseaux lors des travaux.

**ZA de Bacqueville en Caux : cession de parcelles**

Suite à la division des parcelles, il convient de préciser le nouveau zonage des terrains à céder :

- Monsieur et Madame Christophe CORRUBLE ou la SCI des Dunes sis 95 route de la Mare à Sauqueville , gérant de la société Opale Equipement localisée à Bacqueville en Caux – ZI route d'Ablemont, souhaite acquérir la parcelle ZK 117 (lot A) d'une contenance de 1 002 m<sup>2</sup>,
- Monsieur Pascal ALLEAUME ou Monsieur et Madame Pascal ALLEAUME résidant à Beauval en Caux – Hameau de Bennetot, souhaite acquérir la parcelle ZK n° 118 (lot B) d'une contenance de 3 001 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- céder les parcelles susvisées aux intéressés, le prix au m<sup>2</sup> s'élevant à 5 €, hors frais de notaire,
- donner pouvoir et autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats et les actes de vente,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

**ZA de Bacqueville en Caux : maîtrise d'œuvre**

Madame LEBOURG a rencontré Monsieur DEVENS de la Direction des routes de Doudeville. Afin de définir le tracé des voies d'accès de la zone d'activité, un comptage va être effectué. A partir de ces éléments, un maître d'œuvre réalisera une proposition qui sera étudiée par la Direction des routes.

Simultanément, une demande écrite a été adressée à Monsieur le Maire de Bacqueville en Caux pour être maître d'ouvrage de l'extension des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz). Le solde de l'opération (coût – récupération de la TVA – subvention) sera financé par la Communauté de communes.

Pour des soucis d'efficacité, une maîtrise d'œuvre commune (voirie et réseaux) est souhaitée.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à :**

- lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la voirie définitive et des réseaux de la zone d'activité,
- retenir le candidat proposant l'offre la mieux-disante,
- signer tout document.

**Seine Maritime Expansion : convention**

Depuis 2002, la Communauté de communes Saône et Vienne attribue une participation annuelle à Seine Maritime Expansion (SME) dont le montant varie selon le nombre d'habitant. En contrepartie, Seine Maritime Expansion assure l'appui aux entreprises et la promotion de l'immobilier d'entreprises.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec Seine Maritime Expansion prévoyant les missions susvisées ainsi que le développement du foncier à vocation économique et de l'immobilier locatif.**

**COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET TOURISME : MONSIEUR FAUVEL**

**Rats musqués : prime au piégeage**

La population de rats musqués ne cesse de se proliférer. Les dégâts sur les berges provoqués par l'espèce deviennent inquiétants : le creusement de galeries déstabilise les berges et cause de graves problèmes d'effondrement.

Afin de réguler cette population, la Commission et le Bureau proposent au Conseil d'instaurer une prime au piégeage, s'élevant à 1 € par animal, qui incite les riverains à piéger et qui permet d'élaborer un suivi de la régulation de cette espèce par la collecte de témoins de capture.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime au piégeage s'élevant à 1 € par rat musqué piégé.**

**COMMISSION COMMUNICATION : MONSIEUR PADE**

**Marché de mise en forme et d'impression**

Pour chaque impression (journal, affiche, tract...), la collectivité effectue une consultation.

**Pour des raisons d'efficacité, le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **retenir la société GABEL pour la mise en forme et l'impression des parutions 2008, société retenue pour le dernier journal communautaire,**

- **lancer une consultation pour un marché de mise en forme et d'impression des différents supports de communication pour les parutions de la collectivité en 2009 et 2010,**

- **autoriser Monsieur le Président à retenir le candidat remettant l'offre la mieux-disante et à signer tout document avec ce dernier.**

**COMMISSION CULTURE : MONSIEUR DALLE**

**Ludisports et Ticket Sport : rémunération des agents sportifs**

Les animateurs sportifs embauchés dans le cadre des activités Ludisport et Tickets Sport étaient rémunérés ainsi : 20.30 € brut de l'heure et remboursement des frais de déplacement dans la limite de 15 € par vacation.

Lors de transposition des contrats de vacation en contrats saisonniers, le maintien de la rémunération supposait de retenir les indices suivants : indice brut 1015 indice majoré 821, ce qui est jugé trop élevé au regard des missions des agents.

Pour les futurs contrats, le Bureau propose au Conseil de retenir l'indice de rémunération suivant : indice brut 544 indice majoré 463.

**Le Conseil, avec 3 abstentions, décide que l'indice de rémunération des animateurs sportifs Ludisports et Tickets Sport est l'indice brut 544 indice majoré 463.**

**Halte garderie : subvention**

Lors du vote du budget principal 2008, une subvention, d'un montant 35 000 €, destinée à l'association « Au clair de la lune » a été votée. La CAF a précisé qu'il est nécessaire de maintenir la subvention à hauteur de celle attribuée en 2006, année de référence du Contrat Enfance Jeunesse. Dans le cas contraire, une réfaction est appliquée sur le montant de la prestation de service pour non maintien de dépense.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 35 235 € à l'association « Au clair de la lune ».**

**COMMISSION HABITAT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD**

**Réhabilitation d'une résidence principale en vue d'être louée : demande de subvention**

Monsieur et Madame LAURENT résidant à Doudeville – Hameau de Galleville ont adressé une demande de subvention pour effectuer des travaux de rénovation sur une maison d'habitation destinée au marché locatif :

- Localisation : Rainfreville parcelles AC 41 et 126

- Nature des travaux : réfection de la toiture et création de deux lucarnes

- Montant HT des travaux : 25 917.18 €

- Montant maximal de la subvention : 1 296 €

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur et Madame LAURENT**

- **autoriser le versement de la somme attribuée lorsque l'ensemble des pièces justificatives seront fournies par les demandeurs.**

### **Energies renouvelables au sein de l'habitat : réunion d'information destinée aux élus**

Le Bureau propose que la réunion d'information sur les énergies renouvelables au sein de l'habitat animée par l'ADEME et réservée aux élus ait lieu le jeudi 27 novembre 18h à Thil-Manneville. Une invitation sera adressée.

### **Etat de la gestion de l'assainissement non collectif (ANC) sur la Communauté de communes**

La Commission adresse un questionnaire à toutes les mairies pour faire un diagnostic sur la gestion de l'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le territoire de la Communauté de communes.

En effet, Monsieur HAVARD, Vice-Président de la commission « Politique du logement et du cadre de vie » explique que des communes du territoire confient cette compétence à une autre Communauté de communes. C'est pourquoi, la Commission a jugé utile de faire le point.

Une lettre sera adressée aux différents syndicats d'eau pour les informer de cette démarche.

## **COMMISSION VOIRIE : MONSIEUR MARET**

### **Groupement d'achats : enduits superficiels**

Suite à la consultation lancée pour la fourniture et la mise en œuvre d'enduits superficiels sur 10 communes, la société STPL a été retenue. Le prix au m<sup>2</sup> s'élève à 1.50 € HT.

Monsieur DELARUE, délégué de la commune de Bacqueville, note que la mise en place d'enduits superficiels n'a pas été effectuée sur une rue. Monsieur MARET, Vice Président de la commission Voirie, précise que la faible largeur de cette route rendait impossible la mise en œuvre. Pour le compte de la commune de Bacqueville en Caux, Monsieur MARET recherche une entreprise ayant un matériel adapté à cette demande.

### **Voirie d'intérêt communautaire : validation du recensement et des métrés**

Monsieur le Président ajoute que Monsieur MARET a adressé un courrier à chaque Maire afin qu'il valide les caractéristiques des voies qui seront d'intérêt communautaire.

La Commission va se réunir pour étudier les réponses des mairies et les modalités d'exercice de cette compétence.

Ce n'est qu'ensuite que chaque commune délibérera sur les voies mises à disposition de la Communauté de communes.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL**

### **Points d'apport volontaire : aménagement**

Suite à plusieurs demandes, la Commission rappelle que la création de plateformes réservées aux points d'apport volontaire est à la charge des communes.

### **Semaine « Tri en scène » du 17 au 21 novembre 2008**

Suite à la consultation des Commissions communication et environnement, Monsieur le Président précise le contenu de la semaine de sensibilisation au tri prévue au budget.

#### ✓ Objectifs

- Afficher la volonté de la Communauté de communes de trier nos déchets
- Sensibiliser les élèves du CM1 et du CM2 ainsi que les autres usagers dont les parents notamment.

#### ✓ Modalités

- Animations scolaires du lundi au vendredi à Gruchet Saint Siméon
    - Une demi-journée : expositions, quizz et remise de lots aux enfants
    - Le midi : déjeuner sur place et exposition « De l'œil au cerveau » dans le cadre de la fête de la science
    - Autre demi-journée : atelier de création d'un cerf-volant à partir de bouteilles plastiques.
  - Atelier de création de cerf-volant pour les 3-6 ans le mercredi matin
  - Visite du centre de tri IKOS le mercredi après-midi
    - Prise en charge du car
  - Pièce de théâtre « Les frères Rippetout » sur le thème du tri le vendredi soir à Gueures
- Le coût total de cette action s'élève à 3 600 € (dont 2 000 € pris en charge par le budget culture) et une subvention d'Adelphe est attendue au titre des soutiens à la communication.

### **Déchets verts – prolongement du service - contrats des gardiens des plateformes**

Le service de collecte des déchets verts sur les communes d'Ambrumesnil, Bacqueville en Caux, Luneray et Quiberville prend fin le 30 septembre 2008.

Compte tenu de l'importance des tonnages apportés, le Conseil, à l'unanimité décide de :

- prolonger le service de collecte de déchets verts sur les 4 plateformes jusqu'au 30 novembre 2008 ;
- modifier les horaires ainsi : samedi : 8h30 – 12h30 et 14h-17h  
Lundi : 14h-17h
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'embauche de 4 gardiens du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2008, l'indice de rémunération étant maintenu à l'indice brut 303.

### Marchés de collecte des ordures ménagères résiduelles, des points d'apport volontaire et de prestation de la déchetterie

#### - Marché de collecte des ordures ménagères résiduelles

La Commission environnement propose de constituer un groupement d'achat avec les Communautés de communes d'Entre Mer et Lin, de Plateau de Caux-Fleur de Lin et éventuellement d'Yerville-Plateau de Caux.

**Le Conseil, décide de :**

- créer le groupement d'achat et valider ses missions (passation de l'appel d'offres ouvert et du marché)
- élire Messieurs MEEGENS et NOEL membres de la commission d'appel d'offres du groupement d'achat
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

#### - Marché de collecte des points d'apport volontaire

La Commission environnement propose de constituer un groupement d'achat avec la Communauté de communes d'Entre Mer et Lin.

**Le Conseil, décide de :**

- créer le groupement d'achat et valider ses missions (passation de l'appel d'offres ouvert et du marché)
- élire Messieurs MEEGENS et NOEL membres de la commission d'appel d'offres du groupement d'achat
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

#### - Marché de prestation de la déchetterie

La Commission environnement propose de constituer un groupement d'achat avec la Communauté de communes d'Entre Mer et Lin.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, décide de :**

- créer le groupement d'achat et valider ses missions (passation de l'appel d'offres ouvert et du marché)
- élire Messieurs MEEGENS et NOEL membres de la commission d'appel d'offres du groupement d'achat
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

#### - Préparation des cahiers des charges

Afin de s'assurer de la validité du cahier des charges, la Commission et le Bureau proposent d'avoir l'appui d'un bureau d'étude dont les missions sont l'élaboration de l'ensemble des pièces du dossier de consultation, le lancement de la consultation et l'analyse des offres. Le coût sera réparti entre les différentes collectivités.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser le coordonnateur à lancer une consultation pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des pièces du dossier de consultation, le lancement de la consultation et l'analyse des offres
- autoriser la commission appel d'offre à définir l'offre la mieux-disante
- autoriser le coordonnateur à signer tout document avec le candidat ayant remis l'offre la mieux-disante

### Déchets d'activité de soin à risques infectieux

Des particuliers génèrent des déchets d'activité de soin à risques infectieux. Actuellement, ils ont une seule solution non satisfaisante pour les éliminer : les mettre à la poubelle. A plusieurs reprises, des délégués ont demandé que la collecte de ces déchets par la Communauté de communes soit étudiée.

La Commission propose de collecter ces déchets en partenariat avec les pharmacies du territoire, sous réserve de leur accord. Ainsi les pharmacies distribueraient les boîtes vides. Les déchets seraient déposés aux pharmacies à des dates et horaires définis (tous les trimestres), leur stockage étant interdit. Les usagers seraient enregistrés sur un registre tenu par les pharmaciens. Un prestataire collecterait ces déchets aux mêmes dates et horaires chez les pharmaciens et les apporterait au centre d'incinération.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- valider la mise en place de la collecte des déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI) selon les modalités susvisées, sous réserve que les pharmaciens donnent leur accord,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document avec la société Cité + pour la collecte et le traitement des ces déchets, cette entreprise ayant remise, l'offre la mieux-disante.

### ADELPHÉ – Contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers - avenant

Le cahier des charges d'agrément d'ADELPHÉ a été modifié par un arrêté du 21 décembre 2007. Il modifie la clause de compensation, les soutiens à l'optimisation, au compostage et à la méthanisation ainsi que les conditions de révision du contrat de valorisation des emballages ménagers et l'annexe C pour les métaux issus de mâchefers et de compost.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec ADELPHÉ qui transcrit ces modifications législatives.**

### ECOFOLIO – contractualisation

La filière des imprimés papiers s'est structurée et a donné naissance à un nouvel éco-organisme : EcoFolio. Désormais, les imprimés gratuits participent aux coûts de leur traitement.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec EcoFolio.**

**REOM – non valeur**

Monsieur le Trésorier a informé la Communauté de communes qu’il est dans l’impossibilité de procéder au recouvrement des titres suivants :

- 2003/13/2962 d’un montant de 112 €
- 2004/8/4781 d’un montant de 76 €
- 2003/14/3247 d’un montant de 112 €
- 2004/8/5067 d’un montant de 114 €
- 2005/12/5046 d’un montant de 117 €
- 2005/12/5167 d’un montant de 351 €
- 2006/16/5095 d’un montant de 135 €
- 2006/16/5216 d’un montant de 405 €
- 2005/12/3454 d’un montant de 117 €

**Le Conseil, à l’unanimité, décide de passer ces titres en non valeur et de valider la décision modificative suivante :**

**Compte 604                    - 1539 €**  
**Compte 654                    +1539 €**

**Point d’apport volontaire : lavage**

Le Bureau propose de laver les points d’apport volontaires sales qui deviennent repoussants. Leur nombre est évalué à 40. La société IKOS propose cette prestation pour un coût s’élevant à 15 € HT soit 600 € HT.

**Le Conseil, à l’unanimité, décide d’effectuer le lavage de 40 colonnes d’apport volontaire pour un coût s’élevant à 600 € HT et autorise Monsieur le Président à signer tout document avec la société IKOS.**

**Suivis de collecte - Expérimentation à Bacqueville en Caux : premier bilan**

Monsieur le Président rappelle que deux démarches sont envisageables pour la mise en place des suivis de collecte sur le territoire : une première appuyée sur le volontariat des communes ou une deuxième où la Communauté de communes impose cette action, au motif que cette dernière détient la compétence collecte et traitement des déchets. Monsieur le Président et l’ensemble du Conseil préfère la première solution.

Le suivi de collecte a été expérimenté à Bacqueville en Caux : 48 foyers effectuant mal le tri ont été répertoriés. Plusieurs difficultés ont été rencontrées : rapidité du camion de collecte qui rejoint le conseiller du tri, l’opacité des sacs poubelles, l’absence d’éclairage des rues et l’existence de points de regroupement de collecte des ordures ménagères. Face à ces constats, il est proposé d’effectuer un repérage des poubelles mal triées par les rippeurs (action réalisée sur d’autres territoires) qui noteront les adresses et relèveront la nature des déchets à trier.

Cette démarche devait être expérimentée le 03 septembre, date convenue avec les responsables de SITA. En raison de leur absence, l’action est reportée.

**Déchetterie mobile : démonstration le 29 août à Auppegard et le 30 août à Ambrumesnil**

100 particuliers ont profité de cette expérimentation durant les deux journées. Il s’agit essentiellement d’habitant de la commune d’Auppegard (info distribuée dans les boîtes aux lettres) puis des communes de Gueures, Ouville la Rivière et Ambrumesnil

30 personnes ont répondu au questionnaire. Parmi eux, tous estiment que cet équipement a un atout important : la proximité. 14 souhaitent que la fréquence de passage de cet équipement soit tous les trimestres et 14 tous les mois. La plupart demandent que la fréquence de passage varie en fonction des saisons.

La Commission approfondit les différentes solutions envisageables et leur coût.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Propreté des abords des points d’apport volontaire**

Des délégués notent que les abords des points d’apports volontaires sont régulièrement sales pour deux motifs : les dépôts sauvages des particuliers ainsi que les modalités de collecte des colonnes de tri.

Monsieur le Président précise que le Conseiller du tri va veiller au maintien de la propreté de ces abords par le prestataire.

Par ailleurs, plusieurs délégués souhaitent que des panneaux contre les dépôts sauvages soient implantés.

**Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles**

Monsieur MARET fait remarquer qu’il est fréquent que la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles ne soit effectuée que sur une partie de la commune de Gueures. Le prestataire n’en n’informe pas la Communauté de communes et la cause du dysfonctionnement reste la même.



### **Eolien : enquête publique sur les communes de Royville et de Lamberville**

Monsieur HAVARD, délégué de la commune d'Omonville, souhaite savoir si l'avis de la Communauté de communes doit être demandé pour les enquêtes publiques relatives à la création de parcs éoliens sur les communes de Royville et de Lamberville.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur DENOYER de la DRIRE et Monsieur GANTIER de la DIREN devaient intervenir en réunion de Commission le 2 septembre pour définir les modalités à adopter pour limiter le développement de l'éolien sur le territoire et préciser le contenu de la délibération du Conseil du 20 décembre 2007.

Au même moment, Monsieur le Président a contacté Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet. Après avoir contacté les services compétents, ce dernier a précisé qu'il s'avère judicieux d'effectuer une Zone de Développement Eolien (ZDE) pour limiter le développement éolien.

Il va être demandé à Messieurs DENOYER et GANTIER de définir une nouvelle réunion à ce sujet.

### **Formations délocalisées**

Lors de la réunion des secrétaires de mairies, une formation délocalisée sur les marchés publics a été demandée.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de Conseil, Madame RINCE, délégué de la commune de Gonnetot, et d'autres délégués ont demandé qu'une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires soit effectuée.

Le CNFPT est en mesure de réaliser ces formations sur le territoire de la Communauté de Communes. Les modalités vont être définies et les Mairies contactées.

Monsieur MARET souhaite également qu'une formation sur l'habilitation électrique soit également proposée.

### **Ludisports**

Monsieur LHEUREUX, délégué de la commune de Greuille, note qu'une activité ballon est programmée sur sa commune alors qu'il a déjà précisé que la salle des fêtes n'est pas adaptée à cette activité. Il regrette de ne pas avoir été contacté à ce sujet.

Madame HEDOU, délégué de la commune de Saint Ouen le Mauger, précise que quelques enfants inscrits au Ludisports à partir de 17h30 jouaient sur la route en attendant la séance. Monsieur le Président rappelle que pendant ce créneau horaire, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des agents de la Communauté de communes. Néanmoins, le problème va être étudié en commission afin de trouver une solution.

Monsieur VARIN, délégué de la commune de Longueil, tient à rappeler que la salle des fêtes de Longueil est en travaux pour une durée de 4 mois jusqu'au mois de janvier 2009.

### **Réception des publications de la Communauté de communes**

Des délégués des communes d'Auppegard, Gueures, Longueil, Ouille la Rivière, Saint Ouen le Mauger et Thil Manneville constatent de nouveau que de nombreux habitants de leur commune ne reçoivent pas les publications de la collectivité alors que cette dernière paie cette prestation.

### **Animation « Eglises Accueillantes » à Greuille coordonnée par l'Office de Tourisme**

Monsieur LHEUREUX, délégué de la commune de Greuille, tient à faire remarquer que les animations organisées dans le cadre de l'opération des Eglises accueillantes ont été une réussite. Le contenu des exposés était intéressant. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes.

### **Note d'information**

Monsieur le Président informe les délégués qu'une note d'information leur a été remise. Elle fait le bilan des actions passées et rappelle les manifestations à venir.

**La séance est levée à 20h40.**